

Compte rendu du CCAS du 01 décembre 2015

Représentant CGT et FSU :

Christian Mathis président du CCAS
Josiane Pasqualotto
Patrick Tilliole
Kaci Vanderrielle
Christian Montigaud
Christian Lauron
André Robert(FSU)

Le président du CCAS ouvre la séance à 10h40.

Monsieur Billotet prend la parole et annonce que Mme Avezard ne sera pas présente pour ce CCAS, appelée à d'autres obligations, et il présente ensuite Mr François Restoin adjoint à Mr Robin à PSPP2.

Déclarations des OS : CFDT, CGT et CGCV pour les associations.

Réponses de Mr Billotet, tout d'abord un courrier sera envoyé aux directeurs qui n'ont pas mis en place les CLAS en DDT.

Une étude sera faite pour connaître les raisons des temps de décharge inférieur aux 50% préconisés par la circulaire.

Une étude est en cours sur quels critères vont fonctionner les CRCAS et les CLAS dans les nouvelles régions fusionnées.

La délégation CGT demande à ce que les fédérations soient consultées sur l'avenir des CRCAS et des CLAS DREAL.

Point n°1 :

Approbation du PV du CCAS du 09/102015

Point n°2 : Bilan d'activité de la FNASCE 2014

Bruna Olive-Chanel présente les actions sociales de la FNASCE : entraide, séjours gratuits, aides aux transports, aides aux séjours en colonies de vacances, et des aides exceptionnelles.

Le congrès annuel a eu lieu à Caen.

Une AG extraordinaire a eu lieu à Paris pour la reconnaissance de l'utilité publique de la FNASCE. 30% du budget est versé aux ASCE pour leurs fonctionnement ainsi que 5% aux URASCE.

Un document devrait nous être fourni!

CGCV : Un bilan est fait suite à l'accueil de migrants au centre de Pierrefitte les bois, au 26 octobre 26 réfugiés (célibataires) avec autorisations de séjour ont été logés.

Le pilotage est fait par la préfecture du Loiret en partenariat avec l'ADOMA(ex SONACOTRA) pour un accompagnement social.

Le CGCV a assuré l'hébergement, les repas et la blanchisserie pendant une semaine qui ont été facturés à L'ADOMA.

La période de séjour des réfugiés est prévue du 26/10/2015 au 30/06/2016.

Le président du CGCV regrette que des associations qui utilisaient des locaux ne veulent plus venir à cause des réfugiés, ce qui amène une perte de location de 40.000€.

Mr Billotet précise que l'ADOMA perçoit des subventions de l'état qui contribueront au fonctionnement du site.

Point n°3 : Actualité budgétaire

Mr Robin commente les documents retraçant le suivi des budgets et des consommations arrêté au 31/10/2015, des difficultés techniques avec CHORUS.

Pour la CGT, Patrick Tilliole précise que le budget est insuffisant, sur la restauration les budgets sont nettement insuffisants car beaucoup d'agents ne bénéficient pas de la subvention de 1,22€ par repas .

Le reste à charge pour les agents ne doit pas être supérieur au prix du point d'indice.

Josiane Pasqualotto quand à elle demande des précisions sur la convention MEF(finances), et demande si le président du CCAS est associé aux réunions.

Pour l'administration Mr Billotet précise que la convention 2015 n'est toujours pas signée, des discussions sont en cours avec le ministère des finances. Le président du CCAS sera informé, mais non associé aux discussions.

Josiane Pasqualotto demande pourquoi une subvention de 25.000€ a été accordée à l'ASCE 75, suite au déménagement de la tour Pascal, elle précise que toutes les ASCE ont des difficultés de locaux.

Pour l'administration, Mme Guesclod précise que c'est un arbitrage de l'ancien Secrétaire Général et qu'il n'y a pas de discussions possible.

Point n°4 : Projet de questionnaire sur le prêt décohabitation

Christian Mathis présente ce questionnaire en l'absence de Jocelyne Pelé présidente de la commission n°2.

Josiane Pasqualotto demande la date de la diffusion du questionnaire aux agents.

Pour l'administration Mr Robin précise que chaque agent sera destinataire.

Mr Chavarot président du CAS approuve ce questionnaire, mais précise que la situation est urgente et que l'évolution des prêts n'est pas favorable..

Point n°5 : Fiche thématiques « Actions collectives »

La présidente de la commission n°4 présente cette fiche qui sera envoyée aux nouveaux présidents de CLAS pour une consultation avec des retours attendus pour analyses.

A 12h30 le président du CCAS lève la séance pour une reprise à 14h00.

Point n°5 : Présentation de l'ANCV par Mme Tissot

C'est un décret de 1982 qui a permis la création de l'ANCV. 4 Millions de bénéficiaires ce qui représente 10 millions de personnes partant en vacances

Sur les 1 milliard 500 € de budget, 2% servent au fonctionnement et à la rémunération des agents de l'ANCV.

Un excédent de 20 millions € sert aux aides pour les populations qui ne peuvent partir en vacances « jeunes 18-25 ans » familles et retraités en difficultés.

L'ANCV compte 170.000 partenaires.

Depuis 2008 perte de proximité avec les agents, une non connaissance des chèques vacances par un manque de communication ce qui a amené une baisse de bénéficiaires entre 2013 et 2014 avec un sursaut prévu en 2015.

Nouveauté sur le net possibilité de commander des e-chèques vacances.

Une fiscalisation de certaines prestations d'action sociale avec circulaire en cours, le premier texte ayant été refusé par certains OS.

Présentation du calendrier des réunions du CCAS et des commissions par le président qui clôture la séance à 15h00.